



Chambre vaudoise
du commerce et de l'industrie

economiesuisse
Hegibachstrasse 47
8032 Zuerich

Lausanne, le 10 septembre 2008
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2008\POL0854.doc
GPB/naf

Révision de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales (RN)

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 21 juillet 2008, relatif au projet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

L'arrêté fédéral en vigueur a été édicté en 1960 et le réseau prévu à l'époque n'a subi que peu de modifications : contournement nord de Zuerich, tunnel du Gothard, Transjuranne, raccordement au tunnel de la Vereina. Depuis lors, on peut néanmoins constater un quintuplement du trafic, ainsi qu'une répartition fondamentalement différente des compétences en matière de routes nationales et principales; la Confédération est notamment responsable depuis le 1^{er} janvier 2008 de la construction et de l'entretien du réseau des routes nationales.

Ces différents éléments justifient pleinement une révision de cet arrêté fédéral et nous entrons dès lors volontiers en matière sur ce projet. La suite de notre prise de position se réfère aux six questions principales de la consultation.

1. Grandes lignes du projet

Basée sur le plan sectoriel des transports, la révision proposée nous semble cohérente et l'objectif d'une neutralité des coûts nous convient également. Nous sommes dès lors d'accord avec les grandes lignes du projet présenté.

2. Implication de critères et ajout de liaisons routières existantes au réseau RN

La CVCI est favorable aux sept critères retenus : assurer le passage du trafic international de transit, relier la Suisse à l'étranger, relier entre-elles les agglomérations, desservir les installations principales de transports (aéroports, ports, etc), desservir les chefs-lieux cantonaux, garantir la disponibilité d'itinéraire bis et desservir les stations touristiques alpines.

Même si la théorie est toujours plus facile que la pratique, l'application des critères susmentionnés permet de donner un cadre clair à la reprise de certains tronçons de routes principales à charge de la Confédération. La CVCI n'a par ailleurs pas d'objection à formuler sur l'extension des routes nationales, ni sur l'extension du réseau complémentaire. Les deux tronçons vaudois (Yverdon-Ste-Croix et Col du Pillon) nous semblent parfaitement justifiés à cet égard.

3. Couverture des besoins financiers supplémentaires

Le futur réseau soutenu par la Confédération comprendra 21% de kilomètres supplémentaires, soit en gros 350 millions de charges supplémentaires, 150 millions pour l'entretien et 200 millions pour la construction et les aménagements.

Compte tenu du fait qu'il s'agit entièrement de routes existantes, déjà soutenues par la Confédération, il est parfaitement justifié de compenser entièrement les 150 millions pour l'entretien en réduisant les sommes allouées précédemment aux cantons concernés.

En ce qui concerne la construction et les aménagements du nouveau réseau RN, il est également justifié de compenser cette somme en réduisant les participations accordées par la Confédération jusqu'alors. En raison du calendrier très varié des différentes réalisations, il sera difficile en tout temps de respecter une parfaite répartition des compensations sur l'ensemble des cantons; cette volonté doit néanmoins être affirmée afin d'atteindre l'objectif de neutralité des coûts.

4. Réglementation proposée aux cantons sans routes nationales

La réglementation proposée ne concerne que les cantons d'Appenzell Rhodes Intérieures et d'Appenzell Rhodes Extérieures. Un nouveau tronçon de routes nationales permettra de relier à l'avenir les deux chefs-lieux cantonaux. Jusque-là, les deux cantons devront accepter également une réduction de la participation de la Confédération, à l'instar des autres cantons suisses. La CVCI est favorable à ce régime transitoire.

5. Adaptation légale présentée

La CVCI n'a pas d'objection à formuler sur les adaptations légales présentées (transfert de la propriété, reprise des projets en cours, etc.).

6. Autres remarques

Au vu des conséquences importantes, nous regrettons le manque de clarté de la carte mentionnée en page 19 de la consultation, relative aux compléments prévus au réseau des routes principales. Cette présentation aurait mérité un format plus important, ainsi qu'un descriptif détaillé des routes concernées. Il nous semble indispensable que ce point soit complété pour le message prévu pour les Chambres fédérales.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Julien Guex
Sous-directeur